

## De nouveaux moyens de paiement à votre disposition

Les moyens de paiement des factures évoluent ! Vous pouvez désormais régler les factures par chèque ANCV (agence nationale chèques vacances) et CESU (chèque emploi solidarité universelle) de manière dématérialisée selon les mêmes règles que ceux en papier.



Ce nouveau dispositif concerne le règlement des activités sportives, périscolaires et de la petite-enfance.

### Infos pratiques

Pour toutes informations complémentaires sur ce nouveau fonctionnement , veuillez envoyer un courriel à l'adresse suivante : [regies@eragny.fr](mailto:regies@eragny.fr).